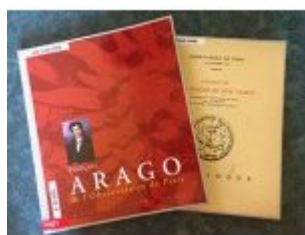


# **Appel à ayants droit : numérisation et diffusion sur internet d'ouvrages**



Date de mise en ligne : vendredi 26 juillet 2019

---

**Observatoire de Paris - PSL Centre de recherche en astronomie et  
astrophysique**

---

**Dans le cadre d'un projet de numérisation mené en coopération avec la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris souhaite procéder à la numérisation des publications ci-dessous, éditées par l'Observatoire de Paris.**

- La mesure du ciel : de la plaque photographique aux techniques spatiales
- Neptune et les mondes extrasolaires
- Trois siècles d'astronomie : 1667-1967
- La longueur du mètre et sa définition 200 ans après
- Longueur et temps : de la vitesse de la lumière à la définition du mètre
- Exposition Le Verrier et son temps : 18-27 octobre 1946
- Jean Picard et la mesure de la Terre : astronomie et géodésie au 17<sup>e</sup> siècle
- François Arago & l'Observatoire de Paris
- Newton 87 : la publication des Principia de Newton, ses conséquences en France
- Nicolas Louis de Lacaille
- Temps mesurés, temps démesurés : exposition 2001
- Une mesure révolutionnaire : le mètre
- Institut de France, Académie des sciences, troisième centenaire, 1666-1966 : quelques souvenirs rassemblés et décrits

Par conséquent, il est demandé aux auteurs ou à leurs ayants droit de bien vouloir remplir le formulaire d'autorisation ci-contre et de le retourner à l'adresse mail [la.bibliothèque\(at\)obspm.fr](mailto:la.bibliothèque@obspm.fr) ou à l'adresse postale :

Bibliothèque de l'Observatoire de Paris  
61 avenue de l'Observatoire  
75014 Paris

**A l'issue d'un délai de 3 mois**, prenant effet à compter de la date de publication du présent appel sur le site web de l'Observatoire de Paris, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayants droit, la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris procédera à la mise en ligne des documents numérisés.

Il est cependant précisé qu'après cette mise en ligne, la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris s'engage à retirer tout document en cas de réclamation de son auteur ou des ayants droit de ce dernier.

